



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

- Le mercredi 18 décembre 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Tocane Saint Apre sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 13 décembre 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	57	
Titulaires présents	46	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Christine Berthé – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier- Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup -Philippe Bogaert -Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond -Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye -Géry Denis -Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave – Christine Laurent -Dominique Caillou - Catherine Esculier -Romain Perruchaud -Philippe Chotard -Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche -Joël De Luca – Gérard Caignard -Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg -Pierre Janaillac -Denis Ferrand- Edwige Badel -Joëlle Saint Martin -Marion Lafaye -Patrick Lachaud- Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Stéphane Faure pour la commune de Saint Victor David Boucard pour la commune de Verteillac
Titulaires absents	11	Lisa Boyer – Philippe Boismoreau -Joël Constant -Clément Lemerrier -Nicolas Platon -Christophe Rossard – Jean-Pierre Paretour -Priça Mortier – Jean-Claude Arnaud -Julie Bordet -Régis Defraye
Procurations	8	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Clément Lemerrier à Ludovic Gillaizeau Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Pierre Paretour à Joël de Luca Julie Bordet à Denis Ferrand

**DELIBERATION N° 2024 /175 : (Code Nomenclature /7.10)****DATE : 18 DÉCEMBRE 2024****RAPPORTEUR : Jean-Pierre Chaumette****OBJET : Tarifs 2025 HT applicables à la régie de Beauclair**

Il est demandé au conseil communautaire de valider la tarification et les modalités suivantes pour le site de Beauclair pour l'année 2025 ;

• **Tarifs HT des LOCATION GITES – Modification de la délibération 2020/152**

	Mois	Semaine	Week-end	Nuitées	Nuitées Asso
	(hors période été)	(sam au sam)	(ven au dim)	(2 nuits mini hors we)	(asso du territoire)
<b>Octobre à avril *</b>	390,91€	272,73€	109,10€	50,00€	36,37€
<b>Mai, Juin &amp; Septembre</b>	390,91€	309,10€	118,19€	50,00€	36,37€
<b>Vacances scolaires (hors été)</b>	--	336,37€	127,28€	54,55€	36,37€
<b>Août &amp; Juillet</b>	--	381,82€	145,46€	63,64€	45,46€
<b>Services CCPR</b>	--	--	--	31,82€	--

\*Électricité non comprise

**Modalités**

- **Association du territoire** : le tarif s'applique pour les associations du territoire ou pour des associations hors territoire venant participer à un événement local.
- **Court séjour** : la location d'un pavillon pour une seule nuit ne sera pas possible, sauf pour les associations. Pour les locataires qui souhaiteraient être accueillis une seule nuit, il sera obligatoirement appliqué un tarif week-end. Les week-ends s'entendent du vendredi soir au dimanche soir. Une nuitée pourra précéder ou suivre un séjour.
- **Séjour Semaine** : les séjours s'entendent du samedi au samedi (Heure d'entrée à partir de 14h – Heure de sortie avant 10h)
- **Location temporaire d'Urgence de Longue Durée (au mois)** : les locations au mois ne pourront pas excéder 3 mois et 5 pavillons au maximum seront réservés à cet effet. Cependant, et au cas par cas, il sera possible de prolonger le délai long séjour de 1 à 2 mois supplémentaires en fonction de la justification de la demande et de la disponibilité des pavillons.

**Tarifs HT de LOCATION DRAPS – Modification Délibération 2024/12**

• Grand lit	- 8.34 €/lit
• Petit lit	- 4.17 €/lit

**Tarifs HT de LOCATION SALLES - Modification Délibération 2024/12**

• Salle de Réunion (60 personnes)	- 125,00 €
• Salle de Bar et Cuisine (35 personnes)	- 166,67 €
• Forfait pour les 2	- 250,00 €

**Tarifs HT des SERVICES - Modification Délibération 2022/61**

• Jetons Lave-Linge	- 2,50 €
• Option Ménage en fin de séjour	- 50,00 €

Il est proposé de supprimer la prestation de lessive qui était proposée auparavant.

**Tarifs HT de la facturation d'électricité - Modification de la délibération 2022/166**

Cette tarification des frais d'électricité ne concerne que les contrats temporaires de longue durée (location au mois, dont 1 mois minimum), mais ne s'applique pas aux contrats de locations saisonnières pour lesquels s'applique un forfait électricité à la semaine, au week-end ou à la nuitée pour les mois d'octobre à avril.

<b>Location temporaire d'Urgence de Longue Durée</b>	
• Sur la base de la consommation réelle constatée mensuellement par relevé du compteur individuel du pavillon.	- 0.25€/kWh
<b>Location Classique d'octobre à avril - FORFAIT</b>	
• Semaine	- 41,67 €
• Weekend	- 16,67 €
• Nuitée	- 8,34 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE les tarifs et modalités présentées pour l'année 2025.

Décision du Conseil Communautaire :

Votes pour : 56

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Publié le 24/12/2024

**Le Président de la Communauté  
de Communes du Périgord Ribéracois  
Didier Bazinet**

**Le secrétaire de séance  
du 18 décembre 2024  
Jean-Marcel Beau**

Signé électroniquement le 20/12/2024 à 10:20  
par Jean-Marcel BEAU



Signature numérique de Jean Marcel BEAU's Digital Signat  
Vice-Président

Le 20/12/2024 10:20:09

